

## Relevé de décision de la CE de l'UD du 22 octobre 2015

**Présents :** S. DUMOUSSEAU, S. MINBIOLLE, M. LABLANCHE, F. BOURLAND, R. BOULAY, P. DELAUGE, J. GUIMBERTEAU, P. LACOUX, J. MONTENON, E. PRINET, A. RIVALLEAU, T. SEBIRE.

**Excusés :** D. AIME, S. GALLIENNE, P. GASTOU, E. GEREAUD, B. CHALAS, M. JUDEE, A. LACHAISE, C. PEETERS, N. MICHEL, C. PASCAUD, C. SALOT, P. MOIMAU, D. SPINALI, G. TIRATEAU, L. VIALLE, USR.

### Point Orga / Sylvain MINBIOLLE

Le point orga présenté par Sylvain fait état de 3594 FNI 2015 au 5 octobre 2015.

Pour rappel, en 2014 à cette même époque, nous n'enregistrons que 3301 FNI, ce sont donc + 293 FNI de date à date qui sont rentrés.

De même pour les timbres, 17691 en 2014, comparé aux 18254 pour 2015, c'est donc + 563 timbres de date à date.

Si les versements mensuels étaient effectués sur la base des timbres encaissés de 2013, nous pourrions avoir 45176 timbres /  $12 \times 9 = 33882$  timbres, près du double.

Donc si nos efforts payent, il n'en demeure pas moins qu'il faut continuer à impulser le suivi des versements réguliers pour avoir une trésorerie saine.

Rencontre UD / ULs, on était 3 à la dernière, pas d'orga.

Renforcement du collectif VS ?

### Formation syndicale / Freddy BOURLAND

Freddy nous présente le plan de formation élaboré le 20 octobre par le collectif formation, celui-ci est validé par la CE.

Un plan ambitieux qu'il va nous falloir mener à son terme.

Il est acté que chaque stage doit avoir un animateur, dès maintenant et que celui-ci doit prendre en charge « son » stage (intervenants, stagiaires, logistique, ...).

L'UD aidera bien entendu les nouveaux dans les démarches mais ils en seront responsables.

Freddy étant devenu Président du tribunal des prud'hommes, il ne peut consacrer le même temps à la formation, il nous faut donc lui trouver un appui.

Le problème du remboursement des pertes de salaires perdure encore dans de nombreuses boîtes, un rappel des règles est envoyé à chaque syndicat.

### 51<sup>ème</sup> congrès (Mandatements et candidatures) / Thierry SEBIRE

Samantha nous fait part de son souhait de ne pas se représenter à la CE confédérale.

La clôture des mandatements pour le 51<sup>ème</sup> congrès est fixée au 30 novembre 2015.

Ils doivent être co-validés UD/FD.

Pour l'UD, nous avons 7 mandats : Service public, Banques et Assurances, Santé, Agro-Alimentaire, FILPAC, Métallurgie et Travailleurs de l'état.

3 mandats sont soumis à l'avis des FD concernées, Nadine TRITZ pour les services publics ; Sandrine BARRAUD pour la Santé et Michaël LABLANCHE pour Banques et Assurances.

Il nous faut avoir un échange avec les FD pour caler l'organisation et le coût de la participation au congrès.

*Proposition est faite que les mandatés soient invités à la CE de l'UD pour nous connaître et échanger sur ce que l'on porte.*

Proposition est faite d'organiser un Comité Général en février pour valider la position de nos syndicats pour le 51<sup>ème</sup> congrès.

### **Actualités Départementales / Samantha DUMOUSSEAU**

Bilan du 8 octobre, du 15 octobre.

Une analyse qualitative et quantitative est débattue concernant ces journées d'action des 8 et 15 octobre et plus largement sur le processus revendicatif.

Le manque d'implication de syndicats dans les parrainages et les distributions de tracts dans la préparation des journées d'action est constaté, cela ne repose que sur quelques camarades.

Ce débat prépare la réunion téléphonique confédérale du 27 octobre 2015.

### **Questions diverses :**

**Collectif TPE :** Michèle CHAY, animatrice du collectif confédéral TPE, s'est proposé pour venir nous rencontrer dans le cadre de la campagne des TPE, c'est avec plaisir que nous l'accueillerons en début d'année 2016.

### **Courrier de la FD services publics suite à l'intervention de l'UD 16 au CCN :**

C'est avec joie que nous avons enfin reçu une réponse de la Fédération des services publics suite à nos interpellations quant à l'affaire qui nous oppose depuis plus d'un an maintenant.

L'intervention, murement réfléchie, faite au CCN par notre camarade Raynald a donc ainsi atteint son but.

Ce courrier, interprétable à souhait, mensonger au possible et ne reflétant pas la situation exacte tout en occultant habilement les méfaits à l'encontre de nos syndicats a cependant l'avantage d'être un support intéressant à la rencontre que nous envisagions avec un des membres du Bureau confédéral pour que cette affaire cesse.

Chaque membre de la CE de l'UD en possession de ce courrier a pu en mesurer la teneur et c'est à l'unanimité que la CE de l'UD a, bien entendu, réaffirmé son soutien plein et entier, à notre Secrétaire générale et ne se laissera pas dicter ce qu'elle a à dire et à faire.

Elle valide l'envoi d'une demande de rencontre avec un des membres du Bureau Confédéral qui tranchera l'affaire qui nous oppose.

